

PRÉFECTURE DU SANAGA MARITIME : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/A0N0/C18/CDPM-SM/2021 du 04 MARS 2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA SOUS PREFECTURE DE DIZANGUE, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'investissement Public, Exercice 2021, le Préfet de la Sanaga Maritime, Autorité Contractante, lance pour le compte du Sous-préfet de l'Arrondissement de DIZANGUE ,Département de la SANAGA MARITIME, Région du Littoral , un Appel d'Offres National Ouvert, pour l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment administratif de la Sous-préfecture de DIZANGUE.

2. Consistance des prestation

Les travaux portent sur le second 'uvre et comprennent principalement les opérations suivantes :

LOT 100 : Etude-Travaux préparatoires ;

LOT 200 : Raccords et maçonnerie ;
LOT 300 : Charpente couverture ;
LOT 400 ; Menuiserie bois, métallique et ALU ;
LOT 500 ; Revêtement et plomberie ;
LOT 600 : Electricité-Climatisation ;
LOT 700 ; Peinture

3. Coût prévisionnel

Le cout prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 11.200.000 (Onze million deux cent mille) Francs CFA.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par l'Autorité Contractante pour la réalisation des Travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois(03) mois.

5. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont en un Lot unique.

6. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais non exclus de la commande publique.

7. Financement

: Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2021, sur la ligne d'Imputation budgétaire N° _____

8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture d'EDEA dès publication du présent Avis.

9. Acquisition du dossier

: Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat de la Préfecture du Département de la

Sanaga Maritime, dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme de 20 000 (vingt mille) Francs CFA payable à la Recette de Finances d'EDEA.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat de la Préfecture du Département de la Sanaga Maritime, au plus tard le 1er avril 2021 à 12 Heures, heure locale et devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 005/AONO/C18/CDPM-SM/2021 du 04 mars 2021
EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT
ADMINISTRATIF DE LA SOUS PREFECTURE DE DIZANGUE DEPARTEMENT DE
LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL.
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce N° 11 du D.A.0 d'un montant égal à 2% du cout prévisionnel Toutes Taxes Comprises, soit deux cent vingt quatre milles (224 000) FCFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater

de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt sont irrecevables.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, d'un Chèque Certifié ou d'un Chèque-Banque.

La participation à la séance d'ouverture des plis est restreinte aux représentants des soumissionnaires, et le nombre de représentants par soumissionnaire est limité à un (01), même en cas de groupement d'entreprises.

Pour les marchés de travaux, de fourniture et de services quantifiables, l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières s'effectue en un seul temps au cours d'une même session.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 1er avril 2021 à 13 Heures et se fera en un (01) temps, par la Commission Départementale de Passation des Marchés de la PREFECTURE D'EDEA, dans sa salle de réunion.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

CRITERES ELIMINATOIRES

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment de :

– Absence de la caution de soumission, d'un Chèque Certifié ou d'un Chèque-Banque dans les pièces Administratives ;

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur du soumissionnaire de non abandon d'un marché et non appartenance à la liste des entreprises défaillantes ;
- Le non-respect d'au moins 70% des sous critères des critères essentiels ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Non-conformité au modèle de soumission ;
- Absence des justificatives dans les 48h d'une pièce non conforme à l'ouverture.

CRITEES ESSENTIELS

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres.

L'évaluation des offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le dossier d'Appel d'Offres (RPAO notamment) :

- Situation financière ;
- Expérience ;
- Personnels ;
- Matériels ;
- Méthodologie ;

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre administrative conforme, techniquement éligible et présentant une offre financière évaluée la moins disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre vingt dix jours (90) à compter de la date de dépôt de celles-ci.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables soit à la Préfecture d'EDEA dès publication

du présent avis.

EDEA le 04 Mars 2021
Le PRÉFET
ABONDO Cyrille Yvan

[Télécharger le DAO](#)